CHARLEROI
URBANISME

N° de dossier : CPURB/2026/0797

DÉCISION DE NE PAS IMPOSER UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Demande de SA BUIS IMMO représentée par Monsieur ZENONE Ettore en vue d'obtenir le permis d'urbanisme pour : Transformation d'un immeuble mixte existant. à : Chaussée de Bruxelles, 68 à 6020 Dampremy.

En application des dispositions des articles D.65. et R.21 du Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales, le Collège communal porte à la connaissance de la population que la demande dont question ne nécessite pas d'étude d'incidences sur l'environnement pour les motifs suivants :

Au vu de la notice et des plans annexés à la demande, ce projet n'aura pas d'incidences probables directes et indirectes notamment sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.
Au regard de ces différents éléments, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et il n'est, dès lors, pas nécessaire de réaliser une étude d'incidences.

Charleroi, le 10 novembre 2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHARLEROI - HAINAUT -

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be

ANNEXE

CHARLEROI
URBANISME

Wallonie

Ville de Charleroi.
N/REF : CPURB/2026/0797.

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme .

La SA BUIS IMMO représentée par Monsieur ZENONE a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Chaussée de Bruxelles, 68 à 6020 Dampremy et cadastré(s) 03 A 423D5.

Le projet consiste en : Transformation d'un immeuble mixte existant. ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :
  La demande implique une ou plusieurs dérogations au Plan de Secteur : projet d'aménagement de logements en zone d'activité économique mixte ;
- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique se déroule du **17/11/2026 (date début affichage) au 08/12/2026 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Nicolas LILLIS, téléphone **:** 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention **CPURB/2026/0797**, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du **24/11/2026** au **08/12/2026** au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 24/11/2026 au 08/12/2026 sur rendez-vous auprès de Monsieur Nicolas LILLIS ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 08/12/2026 à 13:00 h à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 22/10/2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHARLEROI

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be